

FORMATION SPÉCIALISÉE – Mardi 23 Septembre 2025 – COMPTE RENDU

À l'occasion de l'instruction de cette instance, la CFTC a exprimé son soutien à la mobilisation du 18 septembre 2025 contre les politiques d'austérité, dénoncé les orientations budgétaires jugées antisociales et appelé à plus de justice fiscale et sociale. La CFTC a fait part de la colère et de la démotivation des agents de la DGFIP (participation faible à l'observatoire interne, inquiétudes sur l'avenir des missions, conditions de travail et prévention du risque suicidaire).

- **1/ Déménagement au XYLO**

L'installation de la DTNUM et de structures de la DPN dans le bâtiment Xylo à Fontenay-sous-Bois va se faire d'ici la fin de l'année 2025.

Le calendrier de déménagement intègre le calendrier de réalisation des travaux, des aménagements et des contraintes métiers.

Pour les services, le calendrier est le suivant :

- installation de la DTNUM le 13 octobre,
- installation de la DP9 le 27 octobre,
- installation de la DP5 et de BS12 le 24 novembre.

Les agents ont été informés des modalités pratiques de versement de la PRS. Un message explicitant la procédure leur a été transmis. Les premières demandes ont d'ores et déjà été adressées par les agents concernés au SARH.

Une lettre de mission a été adressée à chaque agent afin d'assurer leur couverture pendant la période qui s'écoule entre le 1er septembre (date d'affectation à Fontenay-sous-Bois) et la date effective de leur déménagement.

Des travaux ont été pris en charge par le propriétaire : création de bulles de confidentialité, de salles de réunion, de tisaneries et des travaux électriques notamment .

Des demandes relayées par les représentants du personnel ont conduit à certains aménagements complémentaires réalisés par le bureau SPIB2C : traitement acoustique des plafonds et des cloisonnements supplémentaires.

Ces cloisonnements (cloisons pleines toute hauteur, cloisons mi-hauteur et claustras, installation de portes au niveau des espaces sanitaires) tiennent compte des contraintes techniques et réglementaires du bâtiment.

La phase de travaux immobiliers est achevée. Une visite avec les chefs des structures concernées par le déménagement a été organisée à la fin du mois d'août. Une visite dédiée aux représentants du personnel a eu lieu en septembre.

Le mois de septembre sera consacré aux aménagements mobiliers pris en charge par le secrétariat général, à l'installation des bureaux, des téléphones et du mobilier des agents, intégrant des cloisons acoustiques mobiles, ainsi qu'à l'équipement des tisaneries. Un point sera organisé fin septembre une fois l'ensemble du mobilier installé .

Le déménagement en tant que tel sera piloté par le secrétariat général assisté d'un prestataire en charge de la coordination des différents acteurs. Ce dernier assurera un accompagnement des structures à la fois en amont et pendant le déménagement. Le prestataire diffusera un guide du déménagement afin de détailler les opérations à mener et s'occupera de livrer sur site les étiquettes indispensables au transport des cartons et mobiliers. Il sera en contact avec des référents désignés dans chaque structure afin d'apporter son appui ainsi que les éléments d'explications qui seraient nécessaires.

S'agissant de la déconnexion et de la reconnexion du matériel informatique, celui-ci sera assuré par l'ESI de Noisiel au départ et à l'arrivée.

Les déménagements se dérouleront sur une semaine pour chaque structure.

La déconnexion informatique ne sera pas supérieure à 48 heures afin de permettre aux agents de reprendre l'activité en télétravail avant l'arrivée physique dans le nouveau bâtiment.

Le ou les référents déménagement de chaque structure seront présents sur le site de départ et sur le site d'arrivée afin de suivre la bonne conduite des opérations.

Un livret d'accueil sera adressé à chaque structure concernant les évacuations, l'usage des stores et de la climatisation.

Le bailleur gère les caméras. Les images sont conservées durant 3 semaines.

À chaque étage, il y a des sanitaires aménagés pour les PMR.

Les plans de secours vont être mis à jour.

Une fontaine à eau sera installée dans chaque tisanerie.

Une charte du vivre ensemble sera élaborée avec les équipes après le déménagement.

Chaque structure a choisi l'aménagement des salles de réunions.

A l'issue du déménagement, et après quelques semaines d'occupation, un retour d'expérience, associant l'ergonome du secrétariat général, sera organisé. Il permettra d'évaluer l'opportunité de procéder à des adaptations en termes d'aménagement ou de mobilier.

Un local syndical partagé entre les organisations syndicales est installé dans une bulle. La CFTC considère que la configuration du local n'est pas satisfaisante car elle ne garantit pas la confidentialité nécessaire pour accompagner et assister les agents.

Concernant la restauration, la CFTC a rappelé que les agents sont toujours dans l'attente de connaître les modalités d'attribution de la subvention de restauration compte tenu des différentes possibilités proposées par le prestataire FOODLES (frigos connectés, repas commandés la veille, barista avec le snacking et le dessert, un espace plat chaud avec bar à salade et dessert).

L'administration a rappelé que la restauration est gérée par le secrétariat général. La subvention doit s'appliquer au passage en caisse. La DGFIP demande que la subvention s'applique sur le passage en caisse comprenant un plat et 2 périphériques. La DGFIP fait pression sur le secrétariat général pour que la convention soit signée avec ce paramétrage. Le bureau CVT agit comme intermédiaire. Il est porteur des demandes des agents afin d'obtenir les conditions qui sont celles que l'on connaît actuellement dans notre système de restauration. La convention qui sera signée par le secrétariat général n'est pas encore finalisée. L'objectif est que sur l'ensemble des sources d'approvisionnement pour constituer le plateau, la subvention s'applique à la caisse, sur la base d'un plateau composé d'un plat principal et de deux périphériques.

Concernant la prime de restructuration de service (PRS) : au cas présent, normalement, les agents n'y ont pas le droit (ce n'est pas une opération de restructuration de services).

La PRS est forfaitaire. C'est un montant qui dépend de la distance kilométrique entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative.

Il n'y a qu'un seul moment où on regarde la distance avec la résidence familiale, c'est quand la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative est inférieure à 10 kms (cas de Noisy le Grand).

Dans ce cas de figure, si l'agent ne s'éloigne pas de sa résidence familiale, mais qu'il se rapproche, ils n'a pas accès à la PRS.

Concernant les caméras, la CFTC s'interroge sur le positionnement de ces caméras fixant les issues de secours.

Quel sera l'usage qui peut être fait des images dans la mesure où ces caméras sont gérées par le bailleur ? Où sont stockées les informations ? Quel est le circuit ? Où vont les images ? Comment sont positionnées les caméras ?

L'administration s'engage à mettre toutes les informations sur ce sujet dans la FAQ (les angles de vue, le flux des données, la conservation des données, le mode opératoire de sauvegarde, de destruction également de toutes ces données).

Il n'y a pas de PC sécurité du SG sur place.

- **2/ Présentation de l'observatoire interne (OI) 2025 des services centraux**

L'objectif de l'OI est de mesurer la satisfaction des agents à l'égard de leurs conditions d'exercice des missions et plus largement de la qualité de vie et conditions de travail (QVCT).

L'OI est un outil qui permet de mesurer l'impact des changements organisationnels, des relations avec les usagers.

Au total pour les services centraux de la DGFIP le taux de participation est de 52 % (soit 2 190 agents qui ont répondu à l'enquête).

Les principaux points d'insatisfaction sont :

- 37 % des agents considèrent que les promotions sont réalisées sur la base de facteurs objectifs comme l'expérience, le mérite individuel ou la performance,
- 37 % des agents sont satisfaits des possibilités d'avancement, de promotion,
- 40 % des agents se sentent acteurs des changements conduits au sein de leur direction,
- 43 % des agents estiment que leur direction évolue dans le bon sens,
- 44 % des agents considèrent être bien informés sur l'actualité et les projets des ministères en général.

La CFTC considère que le taux de participation de 52 % est insatisfaisant. Globalement les résultats de la DGFIP sont en retraits par rapport aux résultats de l'ensemble de la fonction publique de l'État.

Les agents des services centraux considèrent à 37 % seulement que les promotions sont réalisées sur la base de facteurs objectifs. Pour la CFTC, cela pose question. Cela donne un sentiment d'injustice et l'impression que ce n'est pas forcément avec les meilleurs critères, que la DGFIP réalise les promotions.

- **3/ Situation bâtementaire au CIP de Noisiel**

Des travaux d'importance sont à mener avec le remplacement de 256 tuyaux. Le chauffage de l'ensemble du bâtiment C n'est pas assuré pour la période hivernale. Si nécessaire, une relocalisation des agents est envisagée sur les deux autres bâtiments, ou sur Noisy le Grand Montaigne, ou sur Noisy le Grand Maille Nord, avec un déploiement d'un télétravail plus large.

La direction s'est engagé à informer les représentants du personnel d'ici la tenue de la prochaine instance en décembre 2025.

- **4/ Examen du tableau des accidents de service et trajet**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, 17 accidents de trajets et 4 accidents de service ont été déclarés sur le périmètre des services de la formation spécialisée.

- **5/ Examen des observations du registre SST d'avril à mai 2025**

Vous trouverez ci de-dessous le nombre d'observations de ce registre :

- Colbert 2
- Montreuil Blanqui : 2
- Necker : 6
- Noisiel : 6
- Noisy le Montaigne : 9
- Sully : 3
- Turgot : 11
- Vauban : 3
- St Pierre et Miquelon : 1

- Wallis et Futuna : 1

Le sujet de la température des bureaux reste récurrent. Il faut dans ce cas contacter le SG avec le 82000. Les responsables bâtimentaires sont aussi des interlocuteurs privilégiés. Les réponses sont formulées par le SG.

- **6/ Examen des fiches de signalement**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, dix fiches de signalement ont été envoyées sur le périmètre des services de la formation spécialisée. La direction constate une augmentation du nombre de fiches de signalement qu'elle analyse comme étant une libération de la parole. Cela correspond à une bonne appropriation de l'outil.

Lorsqu'une médiation est engagée, il faut l'accord de tous les agents concernés. La médiation ne peut aboutir que lorsque tous les agents concernés sont volontaires. L'objectif est de mettre en place un plan d'actions.

Concernant Signalfip, lorsqu'un agent arrive dans un service, il n'y a pas de suivi de l'historique des signalements réalisés à son encontre. Toutefois la direction est informée de la situation de l'agent concerné.

- **7/ Point travaux gare de Lyon sortie Seine (allée et rue de Bercy)**

La SNCF a revu différents aspects du chantier. Des sondages sont programmés pour quatre jours à compter du vendredi 26 septembre 2025. Ces opérations vont générer du bruit.

Le cantonnement avec des barrières va débuter le mercredi 24 septembre 2025. Des informations seront faites auprès des agents (hall de la cantine sur Sully). Le site intranet BATIMO disposera d'une page dédiée. Les travaux sont prévus en 3 phases qui s'étaleront jusqu'à fin 2027.

L'administration a indiqué que le télétravail exceptionnel est adapté à ce type de situation compte tenu des conditions de travail qui seront dégradées sur certaines journées même si la SNCF met en place des dispositifs pour utiliser des outils qui limitent au maximum le bruit. Les nuisances vont concerner l'entièreté d'un bâtiment ou des zones qui vont être définies.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicessentraux@dgfip.finances.gouv.fr